



Le p'tit Mannevillais

JANVIER 2021



Chères Mannevillaises, chers Mannevillais,

Notre commune, comme toutes les communes de France, d'Europe et du monde a vécu une année 2020 particulière, qui nous a contraint à annuler plusieurs événements. Cependant, avec les membres du conseil municipal et du CCAS, nous avons souhaité maintenir, dans le respect des règles sanitaires, la distribution du colis de Noël à nos aînés, et l'organisation du Noël dans notre école. Il était important de respecter ces traditions auxquelles nos anciens et nos enfants sont si attachés.

Nous le savons tous, il nous faudra vivre encore quelques temps avec ce virus et conserver ces nouvelles habitudes de vie (port du masque, distanciation,...) que les plus jeunes maîtrisent et respectent parfaitement. Nous le voyons quotidiennement au sein de l'école.

Par prudence, la cérémonie des vœux n'aura pas lieu cette année, à mon grand regret.

J'adresse mes meilleurs vœux et mon soutien à nos associations et nos commerces, touchés par cette crise sanitaire, sociale et économique.

Maintenir nos services, lutter contre l'isolement, soutenir les foyers les plus fragiles constituent la priorité de notre action.

Nous devons rester optimistes et penser à l'avenir.

L'année 2020 a été marquée par le renouvellement du conseil municipal. Ces premiers mois ont été perturbés par le contexte COVID mais ont tout de même vu la réalisation de plusieurs actions, comme la réhabilitation des sanitaires maternelles de l'école, la rénovation intérieure du musée, et le rachat du bar des sports. Le nouveau conseil municipal a 6 ans pour développer des dossiers d'une importance majeure pour notre commune comme la défense incendie, la sécurisation de la route de Rouen et la création d'une salle polyvalente.

Au nom de tout le conseil municipal, je vous présente tous mes vœux pour cette nouvelle année 2021.

En attendant de pouvoir nous retrouver pour partager des moments festifs et conviviaux, portez-vous bien. Prenez soin de vous et de vos proches.

Isabelle DUONG

Maire de Manneville-sur-Risle

Mairie

2, Chemin des Hauts Vents
27500 Manneville-sur-Risle
Tél. : 02.32.56.94.86

mairie.manneville-sur-risle@orange.fr

www.manneville-sur-risle.fr



Ville de Manneville-sur-Risle

Horaires d'ouverture

Lundi : 8h30-12h00 / 16h00-17h30
Mercredi : 8h30-12h00
Jeudi : 8h30-12h00
Vendredi : 8h30-12h00 / 16h00-18h00

**Contexte COVID : Privilégiez
la prise de rendez-vous**

Responsable de publication :

Isabelle DUONG

Conception et mise en page :

Cindy DESHAYS

Crédits photos : Commune

Impression : Talesca

Diffusion gratuite. Reproduction interdite.
Ne pas jeter sur la voie publique

NOËL DE L'ÉCOLE



Vendredi 18 décembre, le Père Noël a rendu visite aux élèves de l'école, accompagné de Madame le Maire et de la Présidente de l'association les « Amis de l'école ».

Chaque enfant a reçu un livre offert par la mairie et des friandises de la part des « Amis de l'école ».

L'après-midi, les enfants ont pu savourer un chocolat chaud accompagné de quelques gourmandises.

NOËL SOLIDAIRE



Compte-tenu du contexte particulier, l'école de Manneville en partenariat avec la mairie a organisé une collecte de jouets, de livres et de vêtements au profit d'**Iter'action** de Pont-Audemer, ainsi qu'une collecte de denrées alimentaires et de produits d'hygiène au profit des **Restos du Cœur** de Pont-Audemer. Nous tenons à remercier les enfants et les familles pour cet élan de générosité et de solidarité.

MUSÉE

Les travaux de rénovation de l'intérieur du musée se terminent. Les panneaux « relookés » et la table centrale restaurée apportent une touche de modernité, dans le total respect de la collection, conservée et présentée à l'identique. Un nettoyage efficace du sol a permis de faire ressortir des motifs et des inscriptions, en cours de déchiffrement.

Merci aux élus, aux agents et au jeune Ablay (sur la photo) pour le temps passé ces derniers mois dans le but de valoriser les objets exposés en mémoire du Maquis Surcouf et de faire de ce musée un lieu accueillant à découvrir et à redécouvrir.



TRAVAUX VOIRIE



Route des Coudres :

Des zones de croisements ont été aménagées, avec la mise en place de passages de courtoisie.

Un parking a également été créé à côté de la bouche incendie existante.

Route de Rouen :

Les jardinières ont été replantées avec des vivaces et des saules crevettes, arbustes résistants et très décoratifs.

Pour rappel, quatre jardinières seront totalement



supprimées, redonnant ainsi quelques places de stationnement.



Stationnement Mairie :



L'arrêt et le stationnement de véhicules sont interdits le long du trottoir devant la mairie.

Il s'agit d'une voie de circulation.

Les personnes se rendant en mairie, déposant ou récupérant leur(s) enfant(s) à l'école, ou venant à la machine à pain, doivent s'arrêter et stationner sur les places de parking.

Cette mesure répond à une demande formulée lors du dernier conseil d'école : la sécurité de tous, piétons et automobilistes, est notre priorité.

DÉFENSE INCENDIE

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) correspond aux dispositifs pouvant être employés pour alimenter en eau les moyens de lutte contre l'incendie.

Une obligation pour les communes

En 2015, des nouveaux textes de loi ont défini des principes généraux au niveau national, qui sont adaptés dans chaque département, en fonction des risques et des moyens au niveau de chaque territoire. Il existe différents niveaux de risques, selon la nature et la taille des habitations.

Dans notre département

Depuis mars 2017, le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) définit les modalités de la lutte contre les incendies dans le département de l'Eure.



Source : eureennormandie.fr

Les dispositifs de défense doivent être situés à **200 mètres maximum** (par chemin carrossable) du lieu à défendre. Cette distance des 200 mètres (contre 400 mètres dans d'autres départements comme en Seine-Maritime) est imposée notamment par la capacité des véhicules de secours. Arrivés sur le lieu d'intervention avec une autonomie de quelques minutes, les pompiers doivent pouvoir se raccorder rapidement à un point d'eau. A 200 mètres, le temps de raccordement est estimé à 4 minutes.

Plus le point d'eau est éloigné, plus l'action des secours est retardée.

Les points d'eau incendie

Les communes sont compétentes pour la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau incendie (PEI).

Il existe différents points d'eau, appelés aussi « hydrants ». Les plus connus sont les poteaux et bouches, raccordés au réseau d'eau. Les plans et cours d'eau sont des réserves naturelles. A défaut de réseau, ou d'un cours d'eau (la Risle), l'installation de « citernes » (ou « poches ») demeure la dernière solution.



Poteau incendie (PI)



Bouche incendie (BI)

La situation sur notre commune

Depuis 2 ans, Manneville-sur-Risle investit pour le déploiement de son dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI).

L'objectif est de **défendre les bâtiments existants** et de pouvoir **continuer à construire**, puisque la présence d'une défense incendie est nécessaire pour obtenir une autorisation d'urbanisme.

La commune a été découpée en différents secteurs. Compte-tenu du nombre et du coût des investissements à réaliser, un programme sur plusieurs années est nécessaire. La réalisation de sept poteaux incendie, une bouche incendie et une poche a été prévue sur le budget 2020 pour un montant de plus de 40 000 € HT. Des accords de subventions ont été obtenus à hauteur de 11 979 € par l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et 11 664 € du Département.

Pour l'année 2021, l'installation de 2 poteaux, 1 bouche et 1 poche est programmée

Pour en savoir plus sur la défense incendie : deci.eure.fr

BASSINS DE RÉTENTION



Un grand nettoyage a été effectué sur les bassins de rétention rue des Longs Champs. La mise en valeur se poursuivra dans les prochaines semaines avec la pose de quelques nénuphars sur les bassins et l'installation de bancs à proximité.

Pour une mise en sécurité, les bassins ont été entièrement clôturés. Un abreuvoir pour les animaux est en cours de réalisation par les services techniques.

DERNIER COMMERCE DE PROXIMITÉ

La commune a finalisé l'achat des murs du Bar des Sports, situé Route de Rouen.

Sur un coût total estimé à 171 571€ (achat des murs et travaux), ce projet est soutenu par le Département à hauteur de 20% (soit 32 176 €) ainsi que par le FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) à hauteur de 90 000€.

Le repreneur, un jeune Mannevilais va prochainement signer l'achat du fonds de commerce. Quelques travaux sont nécessaires avant une réouverture prévue dans quelques semaines.

L'entreprise COSTIL Agencement a été choisie pour réaliser les travaux de changement de la façade (photo ci-contre).



Les brèves de la commune



Nouveaux Habitants : Il est conseillé de vous présenter en mairie pour obtenir des renseignements et des documents sur la vie de notre commune, retirer une carte pour la déchetterie de Pont-Audemer, ou, si vous le souhaitez, vous inscrire sur les listes électorales.

Pour être informés de l'actualité de la commune, suivez notre page Facebook (ville de Manneville-sur-Risle), consultez notre site Internet (www.manneville-sur-risle.fr) ou abonnez-vous à notre newsletter.



Urbanisme : Il est impératif de faire une déclaration en mairie si vous souhaitez faire des travaux sur votre habitation (changement de fenêtres, porte..), changement ou création d'une clôture et/ou d'un portail, construction d'un agrandissement, garage, abri de jardin, piscine.

Ma mutuelle de Village : Prochaine permanence en mairie le lundi 15 février de 14h00 à 17h00.

TRIBUNE LIBRE

Auparavant réservée aux communes de plus de 3 500 habitants, l'obligation d'ouverture d'un espace d'expression à l'opposition est abaissée au seuil de 1 000 habitants. Le texte de la tribune est inséré tel qu'il est transmis, sans correction.

Nous portons à votre connaissance que le candidat de notre liste "Ensemble pour Manneville-sur-Risle", représentant 39% de vos votes, a été écarté du choix des trois représentants de notre commune au syndicat mixte de la basse vallée de la Risle (SMBVR).

C'est d'autant plus injuste que notre candidat a les qualités requises : ingénieur expérimenté aux démarches environnementales centrées sur le domaine de l'eau et propriétaire riverain de la Risle depuis plus de 20 ans.

Sur le fond, c'est évidemment un défaut de représentation démocratique inacceptable, puisque les trois postes sont tous attribués à la liste de Madame le maire et sur la forme guère mieux, puisque aucune justification n'a été fournie.

Bonne année 2021 à tous.. :)

Christophe MARTIN
ensemblepourmannevillessurrisle@gmail.com

GRUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE
« BIEN VIVRE À MANNEVILLE-SUR-RISLE »

Monsieur Martin n'a pas été écarté. Il a candidaté comme tous les autres candidats et il n'a simplement pas été élu par le conseil communautaire de la communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle.

Depuis 2020, création du SMBVR, les candidats sont choisis par élection des membres du conseil communautaire.

Il s'agit donc d'un processus parfaitement démocratiquement à ce que dit Monsieur Martin.

La majorité municipale
Bien vivre à Manneville-sur-Risle